

EXPLOITATIONS ARBORICOLES DU LOIRET
AVENANT N° 7 DU 13 FEVRIER 2014
RELATIF AU BAREME DES REMUNERATIONS MINIMALES ANNUELLES
GARANTIES POUR L'ANNEE 2014
NOR :
Idcc 9453

Entre :

- LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES,
 - LA COORDINATION RURALE
- D'une part, et

- CFTC
 - FGA-CFDT
 - FNAF-CGT
 - FO
 - CFE-CGC,
- D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – CHAMP D'APPLICATION

Le présent avenant s'applique aux professions définies à l'article 1^{er} de la Convention Collective du Travail des exploitations arboricoles du 5 Septembre 2007.

Article 2 – SALAIRES HORAIRES

Les salaires horaires et mensuels sont ainsi définis :

	SALAIRES HORAIRES <u>EN EUROS</u>	SALAIRES MENSUELS <u>EN EUROS</u> pour 151,67 heures
Personnel d'exécution		
Niveau I – Echelon 1 Emploi exécutant	9,53	1445,42
Niveau II – Echelon 1 Ouvrier spécialisé	9,61	1457,55
Niveau III – Echelon 1 Ouvrier qualifié	9,64	1462,10
Niveau III – Echelon 2 Ouvrier qualifié	9,77	1481,82
Niveau IV – Echelon 1 Ouvrier hautement qualifié	10,04	1522,77
Niveau IV – Echelon 2 Ouvrier hautement qualifié	12,20	1850,37

Personnel de bureau		
Niveau I – Echelon 1 Emploi exécutant	9,53	1445,42
Niveau II – Echelon 1 Emploi spécialisé	9,61	1457,55
Niveau III – Echelon 1 Emploi qualifié	9,64	1462,10
Niveau IV – Echelon 1 Emploi hautement qualifié	10,04	1522,77
Personnel d'encadrement		
Cadre – 3 ^{ème} groupe Chef d'équipe – 165	10,46	1586,47
Contremaître – 180	11,10	1683,54
Cadre 2 ^{ème} groupe 220 – 2 ^{ème} Chef de culture	13,20	2002,04
Cadre 1 ^{er} groupe Directeur d'exploitation 260	15	2275,05

Article 3 - DATE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet au **1^{er} février 2014**.

Article 4 - DEPOT - EXTENSION

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la DIRECCTE – Unité territoriale du Loiret et au Greffe du Conseil des Prud'hommes.

Fait à ORLEANS, le 13 FEVRIER 2014.

(Suivent les signatures)

- POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES,
MADAME PLETS DUGUET EMMELINE

- POUR LA COORDINATION RURALE AGRICOLES,
MONSIEUR MONTIGNY GÉRARD

- POUR LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS
Monsieur LESPORT Claude

- POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE AGROALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

- POUR LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIE DU TRAVAIL
MONSIEUR ROBLIN NORBERT

- POUR LE SYNDICAT FO

- POUR LE SYNDICAT CFE-CGC
MONSIEUR BLEU JEAN-PHILIPPE